

**« Modèle d'armées : pertinence du modèle 2015
et des contrats opérationnels en regard des derniers éléments de prospective
géostratégique et géopolitique
à l'horizon 2030 »**

par

Jean-Pierre Maulny, Directeur adjoint, IRIS

Sylvie Matelly, Chercheur, IRIS

Fabio Liberti, Chercheur, IRIS

Etude réalisée par l'IRIS pour le compte de la Délégation aux Affaires stratégiques

Synthèse

En France, les quinze dernières années ont été marquées par des modifications profondes des armées, dans leurs rôles et leurs missions (nouvelles menaces, nouveaux engagements, coopérations entre alliés, etc.), mais aussi dans leur organisation structurelle (professionnalisation, interarmisation). Le format actuel des forces armées résulte du Livre blanc de 1994 et du modèle 2015 défini par la loi de programmation militaire (LPM) 1997-2002, complété par la LPM 2003-2008. L'objectif de cette étude était de faire le point sur la pertinence de ce modèle 2015 au regard des mutations de l'environnement géostratégique et humain et de l'évolution des technologies pour déterminer les adaptations nécessaires à l'armée de terre tant en terme de contrats opérationnels que dans la définition des besoins et des capacités. Dans ce cadre, l'étude a été construite autour de trois axes qui ont donné lieu à l'organisation de trois séminaires dont les trois chapitres de l'étude sont des synthèses.

A/ Méthodologie de l'étude

Le premier séminaire s'est déroulé en novembre 2005. Il portait sur l'environnement stratégique en 2030 et ses conséquences pour notre outil de défense autour d'experts français et étrangers, européens et américains. Globalement, il apparaissait difficile de prévoir très précisément ce que serait le monde en 2030 et surtout d'anticiper les ruptures possibles susceptibles de se produire. Il est toutefois apparu que face à une menace multidimensionnelle (politique et stratégique mais aussi économique avec l'épuisement des ressources énergétiques, les risques environnementaux, etc.) et évolutive, la réponse pouvait être multiforme et pas uniquement militaire. A l'issue de ce séminaire, trois hypothèses d'armées correspondant à des choix politiques possibles, se sont dégagées :

- la première qui supposerait le maintien global des capacités actuelles dans un cadre essentiellement national ;
- la deuxième, un maintien global des capacités actuelles mais dans un cadre européen ;
- la troisième où les capacités seraient concentrées sur un rôle de stabilisation ou de maintien de la paix dans un cadre européen.

Le deuxième séminaire s'est tenu dans le cadre des assises de l'Armée de terre en avril 2006. Il avait pour objectif de tenter de définir les capacités nécessaires en fonction des différents modèles et des schémas d'évolution de la situation internationale. A l'issue de ce deuxième séminaire, une mise en perspective des scénarios du Livre blanc et des contrats opérationnels avec la situation stratégique et les modèles d'évolution possible du format des armées a été réalisée.

Enfin, le dernier séminaire s'est déroulé en octobre 2006. Il avait pour but de confronter les conclusions des travaux menés sur les menaces et risques possibles à l'horizon 2025 avec les scénarios du Livre blanc sur la défense de 1994, le modèle d'armée 2015 défini dans la loi de programmation militaire 1997-2002 et adapté dans la loi de programmation militaire 2003-2008.

B/ Enseignements et recommandations

Concernant l'évolution de la situation stratégique, trois tendances semblent se dégager :

- 1) Les conflits régionaux, même si les causes apparaissent différentes de ceux de 1994 et que la zone géographique de ces conflits tend à se déplacer à l'Est, resteront une source majeure d'engagement militaire. La question est ici d'établir l'ordre de priorité de nos actions et un niveau d'engagement qui soient compatibles avec nos disponibilités financières. Dans ce cadre, le niveau et les zones de l'engagement français dépendront à la fois du rôle que la France veut tenir dans l'Union européenne et d'intérêts propres à notre pays ;
- 2) Parallèlement, plusieurs éléments apparaissent déstabilisants. C'est le cas de la crise énergétique par exemple, dont l'implication est avant tout budgétaire. L'accélération de la pression migratoire sous les effets de la mondialisation peut également générer des formes d'instabilités, et ce alors que certaines couches sociales de notre pays subissent elles-mêmes les effets négatifs de cette mondialisation. La menace terroriste, enfin, constitue un risque majeur qui est d'ailleurs aujourd'hui au cœur de l'ensemble des réflexions stratégiques des pays occidentaux. Il apparaît toutefois difficile de déterminer précisément l'impact de cette menace sur le dimensionnement des forces tant elle est diffuse et multiforme. Néanmoins, sauf à considérer l'hypothèse d'un alignement de la France sur la doctrine américaine en matière de lutte contre le terrorisme, ce dimensionnement apparaît comme inscrit dans les évolutions quasiment assurées pour ce qui concerne les actions de protection du territoire national et de renseignement.

Recommandation 1 - Une hiérarchisation des crises régionales dans lesquelles nous sommes susceptibles d'intervenir doit donc être établie. Cela doit nous permettre de construire un outil de décision, une sorte de grille de lecture qui permette au pouvoir politique de mesurer le coût de ses ambitions, savoir ce qu'il peut faire et ce qui est impossible à réaliser.

C'est dans ce contexte que les contrats opérationnels devront être redéfinis, y compris en lien avec la démarche de l'Union européenne dans ce domaine. Ainsi, l'hypothèse d'une opération conduisant à projeter « plus de 50 000 hommes, sans relève, pour prendre part à un engagement majeur dans le cadre de l'Alliance Atlantique » semble tout à la fois plus improbable qu'en 1994 alors qu'en même temps les schémas pouvant donner lieu à ce type d'interventions sont mieux définis (éventualité d'un dérapage du conflit israélo-palestinien, crise majeure avec l'Iran). La tendance est donc plutôt aujourd'hui à l'intervention de forces plus réduites, mobiles et modulables en fonction des situations face à un ennemi qui n'est pas toujours identifié, à une menace souvent dissymétrique voire asymétrique et alors que le théâtre des opérations est de plus en plus souvent en zone urbaine ou peuplée. Il est également apparu dans les débats que les cas où un déploiement d'urgence apparaissait nécessaire étaient finalement assez rares et bien identifiés (crise humanitaire) mais que les contingents devaient être de mieux en mieux préparés et entraînés. La nature même des opérations s'en trouvent aujourd'hui modifiée. Le retour d'expérience est de ce point de vue un élément important à prendre en compte.

Recommandation 2 - La nature et la structure des interventions doivent être repensées. Elles n'entraîneront pas forcément une redéfinition des contrats en tant que telle (les forces de stabilisation étant de fait les mêmes que lors de l'intervention) mais doivent conduire à mieux prendre en compte et à mieux préparer en amont les deux phases qui suivent l'intervention : la stabilisation et la normalisation.

On observe dans ce cadre une disparition de la différence entre un engagement d'intervention et un engagement de stabilisation. Cette évolution conduit à préconiser une plus grande souplesse et une certaine modularité des forces. En même temps cette adaptabilité en temps réel semble privilégier une structure de brigade plus uniformisée et non le système du réservoir de forces.

Recommandation 3 – La prise en compte du retour d'expérience doit devenir plus systématique au côté de la réflexion stratégique de l'armée de terre et dans sa démarche de planification et de définition des besoins.

Le développement des coopérations internationales a, en quelque sorte, résulté de l'évolution du contexte stratégique, de la nature des engagements et de l'évolution de l'outil militaire (moyens de communication). Pour des raisons à la fois politiques et budgétaires, il est apparu de plus en plus difficile de décider et de mener une opération unilatéralement. Cette situation devrait se poursuivre, voire s'amplifier.

Recommandation 4 - L'interarmées et l'interalliés caractérisent de plus en plus l'engagement et la projection des forces. Ils doivent être aussi pensés et intégrés dans une démarche rationnelle de développement des capacités.

Concernant ensuite les capacités et les fonctions opérationnelles, les débats ont conduit à dégager plusieurs idées :

- le contact est la fonction prioritaire des forces terrestres ;
- les fonctions « commandement » et « soutien » mobilisent des moyens très (trop ?) importants et parfois mal adaptés aux besoins qui, même si ils sont essentiels, pénalisent la fonction « contact » ;
- la famille « protection » devient également essentielle en particulier dans la gestion de la phase de stabilisation. Il peut alors être essentiel de la repenser. L'idée d'une certaine forme de « dissuasion » qui dissuaderait en l'occurrence d'éventuelles agressions sur un théâtre d'opération a été évoqué dans nos débats ;
- la connaissance des situations et le renseignement constituent une fonction majeure dans un environnement de plus en plus diffus.

Recommandation 5 – Un rééquilibrage des moyens entre les fonctions opérationnelles doit être réalisé. Il peut être facilité par une meilleure rationalisation de certaines fonctions : il est probablement important de réorganiser les fonctions de « soutien » et de « commandement ». Le « soutien » peut, par exemple, probablement être réorganisé en prévoyant un socle commun à plusieurs missions, organisé depuis le territoire national. Il

est également essentiel de repenser la « protection » (et la « dissuasion » ?) en fonction des besoins opérationnels identifiés par le RETEX et dans un souci de cohérence de l'ensemble.

Dans ce contexte, s'est posée la question de la répartition entre les forces lourdes et les plus légères car, même si les moyens lourds apparaissent parfois surdimensionnés par rapport aux besoins de forces modulables et adaptables, ils sont aussi un gage de plus grande sécurisation pour les forces et pour les populations.

La modularité et la flexibilité doivent aussi devenir des spécifications des équipements futurs. Il ne faut donc pas rechercher un équipement dont la spécification opérationnelle serait très précise, mais à celui qui a une capacité d'évolution et une capacité de modularité et de polyvalence afin de pouvoir s'adapter au mieux au contexte, intégrant également le fait que la suprématie technologique pouvait nourrir la violence asymétrique et qu'elle oblige à une course permanente pour s'adapter.

Recommandation 6 – L'adaptabilité et la modularité des forces conduit également à préconiser des équipements dont les spécifications opérationnelles soient moins pointues et qui puissent s'adapter rapidement à un changement de situation. Le principe de la plateforme transformable pourrait-être retenu. Cette solution aurait également pour mérite de contenir le coût des équipements dans des limites raisonnables. Il apparaît également que, quel que soit le stade de l'opération, intervention ou stabilisation, la nécessité d'une protection des forces de combat embarqué apparaît plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui.